



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 15 mars 2018

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Bernard LEROY - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Christian WUILQUE - Daniel JUBERT - Jacky BIDAULT - Jean-Marc MOGLIA - Marc-Antoine JAMET - Catherine DUVALLET - Fadilla BENAMARA - Marie-Joëlle LENFANT - Alexandre DELACOUR - Thierry DELAMARE - Jacky GOY - Jacky PAUMIER - Hervé LETELLIER - Jean-Claude CHRISTOPHE - Richard JACQUET - Daniel BAYART - Jean-Michel DERREY - Sylvie BLANDIN - Jean CARRÉ - Jean-Philippe BRUN - Max GUILBERT - Alain LOEB - Jean-Claude COURANT - Jean-Pierre BRÉVAL - Jean-Yves CALAIS - Nadine TERNISIEN - Jean-Pierre DUVÉRÉ - René DUFOUR - François CHARLIER.

ABSENTS EXCUSÉS :

Patrick COLLET - Gaëtan LEVITRE - Yves LANIC - Alain LEMARCHAND - Pierre MAZURIER - Didier DAGOMET - Didier PIEDNOËL - Hubert ZOUTU - Jacky FLEITH - Dominique DELAFOSSE - Patrick MADROUX - Hervé PICARD - Maryannick DESHAYES - Jean-Jacques LEROUX - Céline LEMAN - Jean-Luc FLAMBARD - Laurence LAFFILLE - Caroline ROUZÉE - Pierre LECUYER - Pascal LEMAIRE - Jean-Pierre TROCHET - Guillemette NOS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,
Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Vinciane MASURE - Céline ANTOINE-VAN DER LINDEN - Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

Voir page suivante.

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	CONTRACTUALISATION	Point sur le contrat d'agglomération 2017-2020.	Bernard LEROY Céline ANTOINE
2	VALORISATION du TERRITOIRE	Présentation de la nouvelle identité visuelle de l'Agglo et de l'Office de Tourisme	Vinciane MASURE
3	COMMERCE et ARTISANAT	DB 18-13 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Commerciale et Artisanale Seine-Andelle – Subvention 2018 – Signature d'une convention – Autorisation	Jean-Yves CALAIS
4	COMMERCE et ARTISANAT	DB 18-14 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Louviers Shopping – Subvention 2018 – Signature d'une convention – Autorisation	Jean-Yves CALAIS
5	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	DB 18-15 - FINANCES LOCALES – DIVERS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Adhésion à l'association PÔLE TES – Autorisation	Jean-Marc MOGLIA
6	ENFANCE-JEUNESSE	DB 18-16 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – ENFANCE JEUNESSE – Subvention à l'association Lire et faire lire des bords de Seine et rives de l'Eure	René DUFOUR
7	POLITIQUE de la VILLE	DB 18-17 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière au forum Les emplois en Seine 2018	Anne TERLEZ
8	POLITIQUE de la VILLE	DB 18-18 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière à la Mission Locale pour l'année 2018	Anne TERLEZ
9	POLITIQUE de la VILLE	DB 18-19 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUE DE LA VILLE – Versement d'une subvention à l'association Sport pour toutes dans le cadre du Contrat Local de Santé	Anne TERLEZ
10	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 29 mars 2018	Bernard LEROY Régis PETIT
11		Affaires diverses	

I/ POINT SUR LE CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2017-2020 :

Monsieur LEROY ouvre la discussion en rappelant les échéances :

- Comité de pilotage le 4 avril,
- Visite de l'agglomération le 6 avril au matin par Pascal LEHONGRE suivie d'un déjeuner de travail avec les maires de l'agglomération,
- Signature du pacte d'engagement le 20 avril, au Hub, en fin d'après-midi.

Madame DESHAYES informe Monsieur LEROY que le Président LEHONGRE souhaite associer les conseillers départementaux de l'agglo au Comité de Pilotage du 4 avril.

Monsieur LEROY s'interroge sur cette initiative et précise que, si la porte n'est pas fermée, c'est au Président du CD27 d'inviter les Conseillers départementaux.

« Huit conseillers départementaux, plus le Président, plus les fonctionnaires... Cela risque de changer l'esprit de la réunion » alerte Monsieur JAMET. *« Quel est le but de cette réunion ? Quel est son état d'esprit ? »* questionne-t-il.

« Moi, je suis libre parce que je n'ai rien demandé » répond Monsieur JUBERT.

Monsieur LEROY clôt la discussion en indiquant qu'il se rapprochera de Monsieur LEHONGRE pour caler les modalités pratiques du Comité de Pilotage.

Madame ANTOINE-VAN DER LINDEN présente ensuite l'état d'avancement du travail préparatoire à la signature du futur contrat d'agglomération. La présentation des différentes diapositives suscite questions et commentaires. Un document imprimé est format A3 est également distribué.

Abordant la question de la rénovation des collèges et lycées, Monsieur JAMET constate que *« les sommes mises par la Région et le Conseil départemental paraissent faibles au regard des enjeux »*.

« Effectivement, acquiesce Monsieur JUBERT. Le CD27 a tendance à dire qu'il donne plus, mais en intégrant des projets qui n'existaient pas avant ».

Madame ANTOINE confirme qu'il est très compliqué de savoir précisément ce que chaque commune a touché de la part du Conseil départemental en 2014, 2015, 2016 et 2017.

« Effectivement, c'est compliqué à reconstituer, confirme Monsieur PETIT. Mais globalement, nous ne sommes quand même pas loin de la réalité. Nous allons retomber, peu ou prou, sur les chiffres qui figuraient dans le précédent contrat ».

« Notre engagement financier porte sur 116 M€, souligne Monsieur LEROY. Après, il y a 44 M€ fléchés vers l'action sur les écoles, demandée par le CD27. Plus les sommes inscrites par la Région au titre de l'ANRU. Sur 100% de financement, la Région finance à hauteur de 15 % et le CD27 à hauteur de 11 % ; en rajoutant de nombreuses actions ».

« La Région met d'avantage d'argent sur les grosses ANRU » note Monsieur PRIOLLAUD.

« Dans les financements, il faut aussi ajouter les autres participations et, notamment, celles des communes » insiste Monsieur DELAMARE.

Monsieur JAMET n'a pas la même vision du dossier :

« Je constate que Val de Reuil est concernée à hauteur de 19,2M€, mais avec le PNRU2. Nous nous faisons un peu avoir. On donne l'impression que nous avons plus que précédemment mais, en fait, nous percevons moins. C'est un tour de passe-passe » constate-t-il agacé.

Monsieur LEROY aborde la question des financements communaux :

« Sur la question des reste-à-charge, il faut que chaque maire confirme qu'il a les moyens de financer les opérations. Sinon, les sommes inscrites seront perdues », prévient-il.

Le Bureau aborde ensuite, une par une, les opérations projetées par les communes.

Monsieur LEROY indique :

« Nous avons eu une idée pour tenter de récupérer plus d'argent auprès de la Région. Comme vous le savez, il était très compliqué de monter des projets pour se faire financer des investissements au titre de la transition énergétique. La Région demandait quasiment du BBC sur des bâtiments réhabilités ; ce qui était quasiment impossible à atteindre.

Nous allons donc mettre en place, dans l'agglomération, des mécanismes beaucoup plus simples, avec un taux d'intervention plus incitatif.

La somme que mettait la Région dans la rénovation énergétique sera transférée sur un autre bâtiment. De son côté, l'agglomération aidera les communes à faire des économies d'énergie en rendant les choses plus faciles qu'elles ne l'étaient avec les exigences de la Région ».

Monsieur LEROY aborde ensuite la question des aménagements urbains et paysagers :

« Le projet de l'îlot 14, à Val de Reuil, n'est pas allé à son terme. Le Conseil départemental a décidé de ne plus financer les 400 000 € prévus en 2015.

Que reste-t-il des engagements pris ? Une opération sur Louviers en 2018, Le projet de refonte de la rue principale d'Acquigny, le centre-bourg de Poses. Quant à Val de Reuil, il y a deux projets : l'îlot 14 et l'aménagement de l'espace entre la gare de Val de Reuil et la zone des lacs ; la jonction entre la ville et entre la base. Nous n'allons pas pouvoir financer ces deux opérations. Il faudra choisir »...

Monsieur JAMET précise :

« L'îlot 14 me semble une opération assez compliquée à financer dans le cadre du Contrat d'agglomération. Cela me semble ressortir un peu plus de la commune que de la Région ou du CD27. Alors que la jonction entre la Ville et la Base semble plus facile à financer dans ce cadre.

Elle me semble mieux rentre – et plus directement – dans les financements. La Région est d'ailleurs favorable et cela rentre dans nos critères. Nous en reparlerons ».

« Quelle temporalité ? questionne Monsieur LEROY. Il va falloir choisir » insiste-t-il avant de se prononcer en faveur de la réalisation, à brève échéance, du projet porté par la commune de Poses. « Le projet de voie verte dans le cadre de « la Seine à vélo » doit être réalisé en 2019. Cela me semble primordial de lancer cette opération. Nous pourrions ensuite lancer celle d'Acquigny ou celle de Val de Reuil » estime-t-il.

Monsieur JAMET précise que la société CEMEX doit restituer les carrières réaménagées en 2020 et qu'à ce titre, la réalisation du projet de Val de Reuil est importante.

Monsieur PETIT évoque à son tour l'idée de connecter la gare de Val de Reuil à la piste cyclable de « La Seine à vélo » afin de développer une offre de tourisme spécifique.

Monsieur LEROY évoque ensuite la construction de la patinoire d'agglomération :

« Ce projet a reçu un financement d'un million d'euros de la part du CNDS ; ce qui est remarquable. La Région a maintenu sa subvention. Mais le Conseil départemental, qui avait précédemment signé pour 500 000 €, n'a pas donné de réponse. En grattant un peu, nous nous sommes aperçu que le CD27 estime qu'une patinoire n'est pas écologique. Ce qui explique l'absence de réponse.... Sauf que cette patinoire présente des performances énergétiques assez exceptionnelles !

Nous avons donc eu une idée : la Région mettrait 1,5 M€ en plus ; à condition que le CD27 verse sa part. Nous améliorerions l'efficacité énergétique de la patinoire en installant des panneaux photovoltaïques pour, environ, 160 000 €. Avec cet aménagement et cet accord, nous parvenons à un financement de 4M€ au lieu des 2,5 M€ initialement prévus.

Voilà l'objet de la discussion.

De son côté, si l'accord est signé, l'agglomération mettra 1,5 M€ dans la rénovation énergétique des bâtiments des communes ».

Ce montage financier interroge Madame TERLEZ.

Monsieur PETIT précise :

« Nous récupérons la chaleur produite par les échangeurs pour chauffer les vestiaires. Mais la patinoire est très performante et nous n'aurons pas assez de chaleur. Nous allons également installer du photovoltaïque pour produire de l'électricité et pour l'image du bâtiment. Cela fait sens » estime-t-il.

Madame TERLEZ pense « qu'il ne faut pas réduire l'enveloppe de tout ce qui concerne la transition énergétique » et « qu'il faut veiller à la préservation des équilibres ».

Monsieur PRIOLLAUD valide la proposition de Monsieur LEROY :

« Ces 1,5 M€ sont recyclés. Ils ne sont pas perdus. Si nous ne les affectons pas à la patinoire, ils seront perdus. Nous avons donc tout intérêt à les affecter à la patinoire et, de l'autre côté, augmenter le montant que la CASE est prêt à financer pour aider les communes dans la transition énergétique ».

Monsieur PRIOLLAUD revient ensuite sur l'attitude du Conseil départemental :

« Je ne comprends ni les arguments, ni l'objectif poursuivi par le CD27 dans ce dossier. Je croyais pourtant en la signature de l'institution. Une signature a de la valeur. Je raisonne en termes de pratique sportive, de pédagogie, de développement du sport. Cette patinoire est la seule du département. Si l'on ne veut pas d'une patinoire dans l'Eure pour des

raisons écologiques, autant interdire définitivement la construction de ces équipements partout en France.

Je rappelle que la nôtre a fait l'objet d'un accord conjoint de la part de la Fédération française des sports de glace et la Fédération française de hockey sur glace. C'est une patinoire exemplaire. Si jamais le Département ne devait pas financer cet équipement, je serai prêt à expliquer publiquement les raisons pour lesquelles il ne le fait pas ».

Pour conclure, Monsieur LEROY salue le « très, très gros travail qui a été mené ».

Quelques applaudissements dans la salle.

III/ PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DE L'AGGLOMÉRATION ET DE L'OFFICE DE TOURISME :

Madame MASURE présente la toute nouvelle identité visuelle de l'agglomération et de l'office de tourisme.
« Le point de départ de la mise en œuvre de cette identité, explique-t-elle, c'est la sortie du guide touristique de l'agglomération, à la mi-avril. Il marquera la mise en place de la nouvelle charte graphique.

Mais avant la parution du guide, nous allons nous lancer dans une phase de dévoilement progressif de cette identité. Les élus seront bien évidemment associés à cette phase de lancement ainsi qu'à la mise en œuvre progressive du plan de communication, via leurs publications municipales.

Il ne s'agit pas de faire tout, d'un seul coup mais, plutôt, de mettre en place progressivement cette nouvelle identité en l'adaptant à nos publications, à notre signalétique, à nos véhicules, etc.

Notre nouvelle identité est basée sur le message que nous faisons passer depuis plusieurs mois déjà : l'agglomération Seine-Eure est un territoire à haute qualité de vie en Normandie.

Nous ne souhaitons pas changer le nom de notre agglomération puisque Seine-Eure est bien ancré tant chez les habitants que chez nos partenaires. Aussi, le nouveau logo institutionnel sera désormais décliné en « Seine-Eure agglomération », précise-t-elle.

« Quand on est à Paris, cela n'évoque pas grand-chose, Seine-Eure agglomération » remarque Daniel JUBERT.

Madame MASURE poursuit ses explications et aborde la déclinaison par couleurs dominantes de cette nouvelle identité. Elle explique que la tendance actuelle est au « flat design » : on appose formes et couleurs sans ombre ni brillance. En l'espèce, la nouvelle identité de l'agglomération sera constituée d'une mosaïque de formes géométriques à dominante bleue, surlignées d'une touche de jaune.

Monsieur JUBERT insiste :

« Je n'aime pas trop le mot « agglomération » qui me fait penser à la maçonnerie ».

Madame MASURE indique que c'est dans l'air du temps et que l'utilisation des acronymes est désormais dépassée.

Pour Monsieur LEROY, cette nouvelle identité visuelle représente « un vrai coup de jeune ».

Madame MASURE aborde ensuite la déclinaison de la nouvelle identité sous l'angle du tourisme qui reprend exactement les mêmes codes, mais avec des couleurs légèrement différentes.

« Cela me plaît beaucoup ! s'enthousiasme Monsieur DUVÉRÉ. Nous sommes actuellement en cours d'acquisition de nouveaux bus. Il faudra impérativement que ces nouveaux logos y soient apposés » insiste-t-il.

Monsieur DELAMARE souhaite que cette identité soit développée spécifiquement pour les parcs d'activités et tout ce qui concerne le développement économique.

Madame MASURE précise qu'une présentation spécifique par compétences sera organisée prochainement.

Le Bureau valide cette nouvelle identité.

Dans la mesure où les visuels sont axes sur la couleur, ils sont difficilement compréhensibles en noir et blanc.

Vous pourrez retrouver la nouvelle identité visuelle en suivant ce lien :
<https://files.acrobat.com/a/preview/3b97aee1-19c8-4c6f-a2fb-5da67d8ae8f7>

III/ DB 18-13 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Commerciale et Artisanale Seine-Andelle – Subvention 2018 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le bureau communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'Association Commerciale et Artisanale Seine-Andelle et de verser une subvention d'un montant de 768 € T.T.C. à cette association.

IV/ DB 18-14 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Louviers Shopping – Subvention 2018 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le bureau communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'Association Louviers Shopping et de verser une subvention d'un montant de 29 055 € T.T.C. à cette association.

VI/ DB 18-15 - FINANCES LOCALES – DIVERS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Adhésion à l'association PÔLE TES – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le bureau communautaire accepte à l'unanimité l'adhésion à l'association PÔLE TES pour un montant total de 6 000 euros et décide de désigner :

- Monsieur Jean-Marc MOGLIA en tant que représentant titulaire au sein des diverses instances de cette association ;
- Monsieur Jean-Yves CALAIS en tant que représentant suppléant.

VII/ DB 18-16 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – ENFANCE JEUNESSE – Subvention à l'association Lire et faire lire des bords de Seine et rives de l'Eure

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le bureau communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'association Lire et faire lire des bords de Seine et rives de l'Eure et de lui verser une subvention d'un montant de 1 000 € TTC.

VIII/ DB 18-17 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière au forum Les emplois en Seine 2018

Sur rapport de Madame TERLEZ, le bureau communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 1 200 € à l'Association *Carrefours pour l'Emploi* dans le cadre du forum *Les Emplois en Seine 2018*.

VIII/ DB 18-18 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière à la Mission Locale pour l'année 2018

Sur rapport de Madame TERLEZ, le bureau communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 134 580 € à la Mission Locale pour l'année 2018, au titre des actions qu'elle réalise sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

IX/ DB18-19 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUE DE LA VILLE – Versement d'une subvention à l'association *Sport pour toutes* dans le cadre du Contrat Local de Santé

Sur rapport de Madame TERLEZ, le bureau communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 17 000 € à l'association *Sport pour toutes* au titre de l'année 2018 pour la mise en œuvre d'Activités Physiques Adaptées (APA).

XI/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 29 MARS 2018 :

La délibération concernant la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) d'Agglomération est reportée au mois d'avril.

Monsieur FLEITH s'interroge sur le fait que l'on puisse financer l'installation de pompes de relevage et financer des travaux d'assainissement au titre du PIG.

De l'avis de Monsieur JACQUET, « *si le ménage est éligible aux conditions de ressources il sera difficile de dire non* ».

A l'issue d'une courte discussion, il est décidé de revoir cette délibération et d'obtenir plus de précisions avant de l'inscrire à l'ordre du jour de cette réunion.

Les autres projets de délibérations ne font l'objet d'aucune remarque.

XII/ AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur LEROY fait une brève communication sur la dématérialisation totale des actes administratifs de l'agglo :

« *Nous avons eu une présentation, lors de la conférence des Présidents, de ce dispositif efficace et autonome. Le déploiement commencera le mois prochain.*

La formation des élus commencera à la mi-avril. Le conseil communautaire du mois de mai sera partiellement dématérialisé puisque vous recevrez tout de même la version papier. Le conseil communautaire du mois de juin sera, quant à lui, totalement dématérialisé ».

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 10.

Le Président,

Par délégué
Le Directeur
Bernard LEROY



7

Régis PETIT